

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi et de  
l'insertion

## Arrêté du 7 mai 2021

### portant nomination des membres du jury pour les concours externe, interne et le troisième concours nationaux à affectation locale dans la région Ile-de-France pour le recrutement des inspecteurs du travail au titre de l'année 2021

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 25 août 2011 fixant la rémunération des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement dans les services et établissements relevant de l'autorité ou de la tutelle du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des inspecteurs du travail, notamment l'article 6,

Vu l'arrêté du 22 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture des concours externe, interne et du troisième concours nationaux à affectation locale dans la région Ile-de-France pour le recrutement d'inspecteurs du travail,

#### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Pour les concours externe, interne et le troisième concours nationaux à affectation locale dans la région Ile-de-France pour le recrutement d'inspecteurs du travail organisés au titre de l'année 2021, le jury est commun. Sont nommés en qualité de membres du jury :

Madame Sylvie FAVIER	Conseillère d'Etat, présidente du jury ;
Madame Virginie CHRESTIA-CABANNE	Directrice adjointe du travail à la Direction générale du travail ;
Madame Ornella DAUSSAT	Psychologue à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes ;
Monsieur Thomas DUPUY	Ingénieur de prévention à la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France;
Monsieur Patrick MARTIN	Directeur du travail hors classe honoraire;
Monsieur Michaël ROBIN	Directeur adjoint du travail à la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle ;
Madame Lise RUEFLIN	Directrice du travail à la Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;

Monsieur Frédéric ZUMER

Professeur des universités à l'université Paris II – Panthéon-Assas.

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, cette fonction sera assurée par M. Patrick MARTIN.

### **Article 2**

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 25 août 2011 susvisé.

### **Article 3**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 7 mai 2021

La Cheffe du Département  
« Recrutement-inclusion, mobilité et rémunérations »



Marie GALLOO-PARCOT